



Municipalité de Saint-Boniface

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Objet : Interdiction d'arrosage et système d'aqueduc

Attention : Un avis d'interdiction d'arrosage est en vigueur dès maintenant, et ce, jusqu'à nouvel ordre sur l'ensemble du territoire. Consultez l'avis sur le site Web de la municipalité et voir les exceptions. Une mise à jour sera effectuée dès que la situation sera rétablie.

La Municipalité de Saint-Boniface souhaite informer et sensibiliser la population au sujet de l'interdiction d'arrosage sur le territoire. Les réservoirs d'eau potable de la municipalité réussissent habituellement à subvenir à la demande en eau potable. Cependant, lors de la période estivale et surtout en période de canicule, il s'avère que les réservoirs ne suffisent pas en raison de la demande accrue entre autres par l'arrosage des pelouses et jardins, le lavage des véhicules et les piscines résidentielles.

La municipalité travaille depuis plusieurs mois sur un projet d'augmentation de la capacité de filtration et d'entreposage de l'eau potable. À ce titre, nous avons mandaté la firme Pluritec pour une mise à jour du bilan hydraulique de la municipalité, ainsi que la firme Stantec pour évaluer les différentes possibilités afin d'augmenter la production et l'entreposage d'eau potable. De plus, nous avons récemment engagé une ressource qualifiée dans le domaine pour mener à terme le projet de mise à niveau des installations de l'usine de filtration.

Dans ce contexte, la municipalité fait donc appel à la collaboration de tous les citoyens afin d'utiliser l'eau potable de manière responsable en limitant la consommation aux besoins essentiels. Voici un certain nombre de petits gestes que vous pouvez intégrer dans vos habitudes de vie afin de contribuer à l'effort collectif :

- Limiter l'utilisation du boyau d'arrosage, notamment pour arroser les pelouses et les arbustes (utiliser un balai, par exemple, pour nettoyer l'entrée ou un seau d'eau pour laver la voiture);
- **Interdiction en vigueur**
- Prendre une douche (courte autant que possible) au lieu de prendre un bain;
- Ne pas tirer la chasse d'eau de la toilette inutilement;
- Utiliser un baril pour récupérer l'eau de pluie;
- Mettre une toile solaire sur la piscine pour limiter l'évaporation de l'eau;
- Remplir le lave-vaisselle à pleine capacité;
- Refroidir l'eau à boire dans un pichet au réfrigérateur;
- Nettoyer les aliments en les brossant plutôt qu'en les passant sous l'eau;
- Éviter de laisser couler l'eau inutilement.

Soyez assurés que nous tâchons de veiller à la sécurité en approvisionnement en eau potable pour tous les citoyens de Saint-Boniface branchés au réseau public. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

- 30 -

Pour plus de renseignements, prière de contacter :

Municipalité de Saint-Boniface
140 rue Guimont, GOX 2L0
(819) 535-3811 # 3100